



Direction
des Transports
Terrestres

COMMUNIQUE

La Direction des transports terrestres porte à la connaissance du public que des sessions d'examen pour l'obtention de l'attestation de qualification professionnelle à la conduite des véhicules de remise et des taxis pour les Iles du Vent (Tahiti et Moorea) seront organisées le **vendredi 6 août 2021** à Tahiti.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer et à déposer à la **Direction des Transports Terrestres** :

au Bât. A, rez-de-chaussée au *Bureau des activités de transport* -
Angle de la rue Marcq Blond de St-Hilaire et de l'avenue du Prince Hinoï
Téléphone : 40 54 96 53 - Fax : 40 54 96 52
B. P. 4586, 98713 Papeete
Horaires d'ouverture du bureau au public :
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : Vendredi 23 juillet 2021 à 14h30, le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux.

Toute demande d'inscription incomplète ou déposée à la Direction des transports terrestres après la date limite sera rejetée.

Les candidats ayant déjà déposé un dossier d'inscription pour les examens de l'attestation de qualification professionnelle à la conduite des taxis et véhicules de remise :

- n'ont pas à redéposer de dossier d'inscription ;
- seront informés individuellement par courrier du lieu et heure des sessions d'examen ;
- devront éventuellement fournir un nouveau bulletin n° 3 du casier judiciaire de **moins de trois mois**.

Le document est à **remettre le jour des épreuves écrites** ou à déposer à la Direction des transports terrestres au Bâtiment A à Papeete avant le jour des épreuves écrites.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur des transports terrestres

